LE PLAN D'ACTIONS OPÉRATIONNEL TERRITORIALISE

Synthèse départementale :

Les Pays de la Loire sont la Région du bassin Loire Bretagne la plus éloignée de l'objectif de bon état des masses d'eau résultant de la Directive Cadre sur l'Eau. 11 % des masses d'eau sont en bon état écologique, ce qui est très loin des objectifs fixés pour 2015 (61 % à l'échelle du bassin Loire Bretagne).

Avec 2 % des masses d'eau en bon état écologique, le département de Loire-Atlantique ne fait pas exception. Les objectifs du SDAGE 2016-2021 sont fixés à 39 % des masses d'eau de Loire-Atlantique devant atteindre le bon état écologique en 2021.

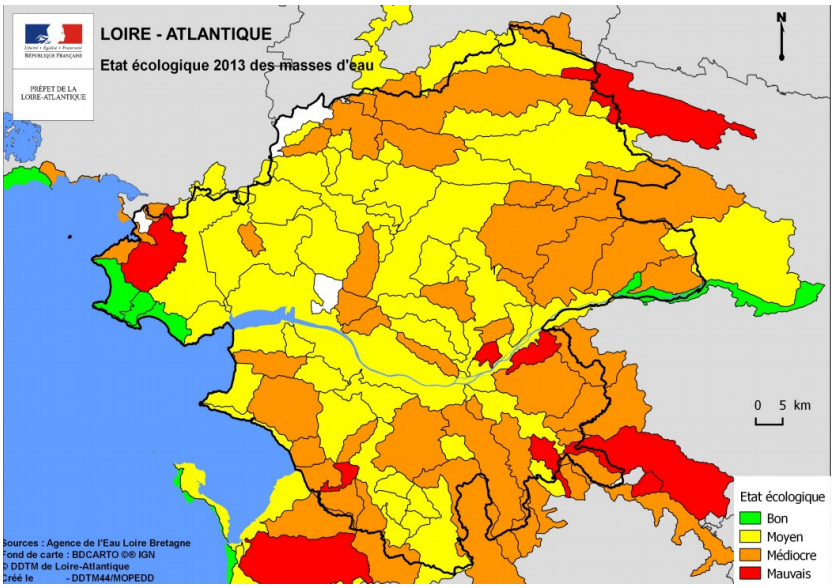

Cette situation dégradée est liée à :

– une dégradation des milieux aquatiques nécessitant la mise en œuvre d'actions de restauration des cours d'eau et notamment de leur continuité écologique, concernant 203 ouvrages, d'ici à 2017.

– de nombreuses et diverses sources de pollution, d'origine agricole, domestique et industrielle, nécessitant des actions de réduction des apports, avec la mise en œuvre du plan d'actions régional nitrates et du plan Ecophyto. Il est également nécessaire de travailler sur la limitation des transferts vers les nappes et cours d'eau, à mettre en œuvre plus particulièrement sur l'ensemble des captages prioritaires et sur les zones conchylicoles prioritaires.

– une forte tension sur la ressource en eau en période estivale nécessitant la mise en place de cadrage des prélèvements et la diminution de l'impact des plans d'eau.

Outre ces actions thématiques, la dégradation des eaux impose de travailler sur l'émergence et le renforcement des maîtrises d'ouvrage, préalable indispensable à la réalisation des actions sur les milieux aquatiques ou les pollutions diffuses, en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI.

Le programme de mesures du SDAGE 2016-2021 :

Les actions du PDM sont issues de 7 grands types de mesures selon les thématiques suivantes : agriculture, assainissement, gouvernance – connaissance, industrie et artisanat, milieux aquatiques et ressource.

Pour la Loire-Atlantique, l'estimation du coût de ces mesures est de 299 M€.

Répartion des actions

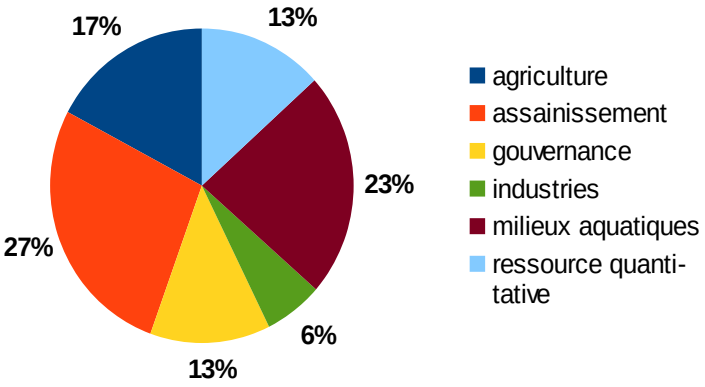

Répartition des montants

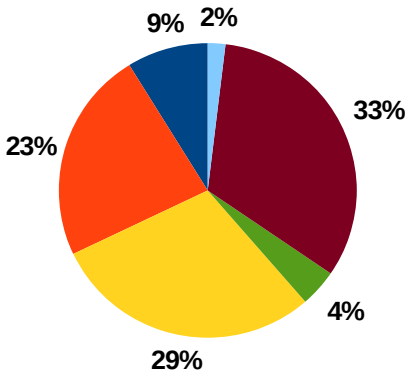

Stratégie du PAOT :

Le SDAGE fixe une augmentation de 2% à 39% des masses d'eau en bon état en 2021. Afin de se rapprocher de cet objectif, à chaque domaine du PAOT est associée une stratégie définie par la MISEB selon les enjeux, les éléments de contexte, la stratégie régionale, les moyens des services de la MISEB.

Dans un souci de pragmatisme et une volonté d'insuffler une dynamique positive, les masses d'eau dont l'atteinte du bon état est identifiée comme plus réalisable seront considérées comme très prioritaires. Six masses d'eau ont été désignées comme "masses d'eau vitrines" et devront par l'exemplarité des actions, illustrer la réussite d'atteinte du bon état.

Trois niveaux de priorités ont été définis et attribués aux actions du PAOT dans le cadre des groupes thématiques.

P0 = très haute priorité (PAOT 2016-2018)
P1 = haute priorité (PAOT 2016-2018)
P2 = priorité moyenne (pouvant être reportée sur le 2nd cycle du PAOT)

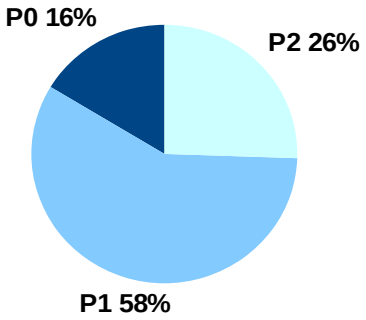
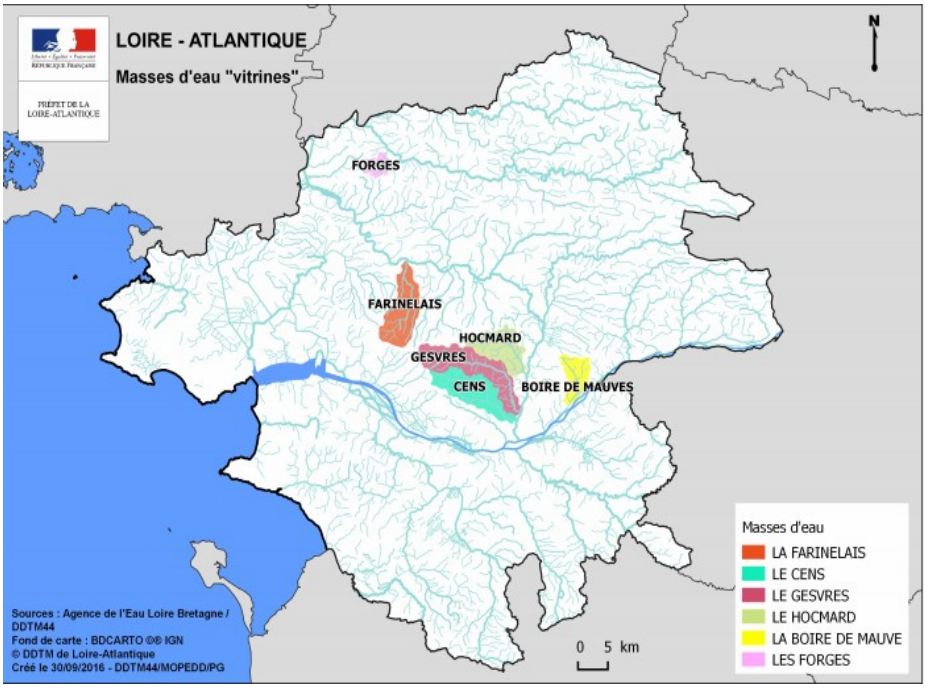
Les masses d'eau vitrines: